

**DÉCISION SUR LE SUIVI RAPIDE DES ENGAGEMENTS DU PDDAA-MALABO
POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE
PAR LE MÉCANISME D'EXAMEN BIENNAL ET LE TABLEAU DE BORD DE LA
TRANSFORMATION AGRICOLE EN AFRIQUE (AATS)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision de la Conférence **Assembly/AU/Decl.1(XXIII)** adoptant la Déclaration sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance en Afrique et qui demande également à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires, de mener, sur une base biennale, à partir de l'année 2017, un processus d'examen de l'agriculture, et de faire rapport sur les progrès réalisés à la Conférence lors de sa Session ordinaire de janvier 2018 ;
2. **PREND NOTE** du troisième rapport d'examen biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance agricole accélérée et la transformation pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, et des points saillants de ses conclusions sur l'accélération de la mise en œuvre du PDDAA pour un système alimentaire africain résilient ;
3. **RECONNAÎT** les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD pour mobiliser les principales parties prenantes et les partenaires de développement afin d'établir un partenariat avec les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) pour mettre en place un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, de manière plus harmonisée, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo ;
4. **SE FÉLICITE** de la réponse positive des États membres qui ont procédé à des auto-évaluations et à un processus de validation inclusif et qui ont fourni des informations pour la préparation du troisième rapport d'examen biennal à la Conférence de l'Union africaine sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements en faveur de la transformation de l'agriculture en Afrique, tout en notant les défis auxquels les États membres sont confrontés dans la collecte et la compilation de données de qualité pour rendre compte des progrès réalisés dans la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés dans la Déclaration de Malabo ;
5. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** quant à la fragilité des systèmes alimentaires africains, comme l'ont démontré la pandémie de la Covid-19 et d'autres chocs tels que le changement climatique, le criquet pèlerin et l'infestation par la chenille légionnaire d'automne, qui ont entraîné une augmentation de la faim et de la malnutrition sur le continent ;

6. **FÉLICITE** la Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD pour avoir dirigé l'élaboration d'une Position commune continentale présentée au Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021 ;
7. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts considérables déployés par les États membres pour mettre en œuvre la Déclaration de la Conférence [Assembly/AU/Decl.1(XXIII)] afin d'accélérer les réalisations de la Déclaration de Malabo, tout en reconnaissant que, compte tenu des performances insuffisantes de certains États membres dans plusieurs cas pour atteindre les objectifs communs fixés, des efforts et une attention considérables sont encore nécessaires pour nous rallier à la mise en œuvre du PDDAA en intégrant les Engagements de Malabo et les conclusions du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires dans les plans d'investissement nationaux et régionaux pour l'agriculture ;
8. **SOULIGNE** la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour accélérer la mise en œuvre du Programme de transformation de l'agriculture africaine dans le cadre du PDDAA en augmentant le financement des investissements dans l'agriculture, en renforçant les capacités institutionnelles de mise en œuvre et en améliorant les mécanismes de coordination afin d'obtenir des résultats et des effets concrets conduisant à une prospérité partagée et à l'amélioration des moyens de subsistance des citoyens africains ;
9. **INVITE** tous les États membres de la Commission de l'Union africaine à mobiliser des ressources techniques et financières adéquates pour soutenir les systèmes de données agricoles, les systèmes de suivi et d'évaluation et renforcer les structures de responsabilité mutuelle afin de déclencher une planification fondée sur des données probantes pour la transformation de l'agriculture à tous les niveaux ;
10. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les partenaires techniques et financiers du développement, le secteur privé et la société civile pour mobiliser le soutien nécessaire au renforcement de la responsabilité mutuelle, des systèmes de données agricoles et de la gestion des connaissances, à l'institutionnalisation des mécanismes d'examen biennal et du tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique, afin de garantir l'apprentissage par les pairs et la mise à l'échelle du Programme de transformation de l'agriculture inscrit dans la Déclaration de Malabo.